

RIVE GAUCHE IMMOBILIER

PROMOTEUR CONSTRUCTEUR



DEVENEZ PARRAIN !

Parrainez vos proches et vos amis
et recevez jusqu'à 2 000 €* de chèques cadeaux.

Pour parrainer un de vos proches qui souhaite acquérir un appartement,
c'est simple :

> J'imprime le coupon et je le complète ou je contacte
directement le service commercial au **03 88 37 22 22**
ou à info@rivegauche-immobilier.com

> Je remets le coupon à mon fil illeul avant son premier
rendez-vous

> Mon filleul devient acquéreur d'un appartement
RIVE GAUCHE IMMOBILIER et je bénéficie de mes
chèques cadeaux* dès signature de l'acte de vente.

* Jusqu'à 2000 € à raison de 1000 € par filleul,
maximum 2 parrainages.

COUPON DE PARRAINAGE

POUR TOUTE INFORMATION : téléphonez directement au **03 88 37 22 22** ou écrire à : Info@rivegauche-immobilier.com

PARRAIN **

Monsieur

Madame

Nom..... Prénom.....

Adresse

Code postal.....

Ville

Tél.....

E-mail

FILLEUL **

Monsieur

Madame

Nom..... Prénom.....

Adresse

Code postal.....

Ville

Tél.....

E-mail

** Toutes ces informations sont indispensables pour la gestion de votre demande.

À remettre aux conseillers commerciaux ou à adresser à la Direction Commerciale Rive Gauche Immobilier - 5 rue de Dublin - CS 10075 - STRASBOURG CEDEX

RÈGLEMENT :
Offre valable jusqu'au 31 décembre 2023, sous conditions que le filleul ait signé un contrat de
réservation d'un bien Rive Gauche Immobilier dans les 12 mois suivant l'enregistrement par Rive
Gauche Immobilier du bon parrainage et sous réserve de la signature de l'acte notarié par votre
filleul de son acte notarié.
Le parrainage ne pourra être validé si les coordonnées du filleul figurant sur le bon parrainage
sont déjà enregistrées en base de données Rive Gauche Immobilier (suite à une demande de sa
part via un site Web, un appel téléphonique, un passage sur un espace de vente, un e mail ...).
Le filleul peut être un ascendant ou descendant du parrain mais pas le parrain lui-même.
En cas de déclaration multiple d'un filleul, seul le premier bon sera validé.

Offre valable pour les résidences Rive Gauche Immobilier. Offre ni échangeable, ni
remboursable, ni cessible. Rive Gauche Immobilier se réserve le droit de modifier ou
d'interrompre cette offre sans information préalable et sans remise en cause des parrainages
déclarés.
Le parrain déclare disposer de l'accord de son filleul pour la transmission de ses coordonnées. La
loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux informations
communiquées sur ce bon de parrainage. Certains programmes pourront présenter des offres
promotionnelles particulières non cumulables avec l'offre Parrainage 2022. Détails auprès du
Conseiller Commercial.